



vente avec curatelle

Par **SylvieD**, le **02/07/2019** à **18:47**

Bonjour,

Mon papa étant décédé, ma maman souhaite vendre sa maison, nous avons entamé les démarches auprès de notre banque pour l'obtention d'un prêt pour pouvoir l'acheter. Nous souhaitons l'acheter à 100 000€ (en accord avec mes 2 frères). Cependant un de mes frère est sous curatelle.

La curatelle de mon frère me demande 2 estimations de 2 agences différentes.

Que ce passe-t-il si la maison est estimée au dessus du prix que nous souhaitons l'acheter (ex : entre 120 000 et 140 000€) ? sachant que notre prêt nous a été accordé pour 100 000€.

Merci pour votre réponse.

Par **santaklaus**, le **07/07/2019** à **08:49**

Bonjour,

Vous demandez à ce que l'estimation ne dépasse pas 100 000 €.

SK

Par **Visiteur**, le **07/07/2019** à **21:20**

Bonsoir

Surtout pas car ce genre d'opération en famille après succession fait l'objet d'une surveillance particulière par rapport aux ventes classiques (normal quand on sait la tentation de minorer les prix).

Vous vous mettez en risque de redressement fiscal et l'agence de complicité de fraude.